F

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 5 de l'ordre du jour **CX/PR 06/38/3**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Trente-huitième session
Hôtel Vila Gale, Fortaleza (Brésil), 3 - 8 avril 2006

RAPPORT INTERIMAIRE GEMS/FOOD SUR LES APPORTS ALIMENTAIRES[1]

Élaboration des régimes alimentaires par module de consommation GEMS/Food

1. Dans le cadre de son mandat, à savoir évaluer l'exposition potentielle des populations aux produits chimiques présents dans les aliments, GEMS/Food a été chargé d'évaluer la consommation de produits alimentaires à l'état brut ou semi-transformés sur une base régionale. Les régimes alimentaires régionaux GEMS/Food ont initialement été élaborés, sur la base de quelques bilans alimentaires de la FAO, pour déterminer l'exposition d'origine alimentaire à la contamination par des radionucléides après l'accident de Tchernobyl. À partir de 1989, ces régimes alimentaires ont été utilisés pour estimer l'exposition à des pesticides qui avaient été examinés par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides. Ces estimations ont été utilisées par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides dans le cadre de l'évaluation des risques liés aux projets de limites maximales de résidus à des pesticides à l'examen.[2]

2. À la trente et unième session du Comité, l'OMS a présenté sa proposition concernant l'élaboration de régimes alimentaires plus exacts et plus représentatifs.[3] En recourant à la méthode d'analyse par grappe[4], treize régimes par module de consommation GEMS/Food ont été préparés sur la base des données provenant des bilans alimentaires de la FAO disponibles à cette époque. À sa dernière session, le Comité a été informé de ce que des moyennes provenant de bilans alimentaires pour la

[1] Document établi par le Département de la sécurité sanitaire des aliments, des zoonoses et des maladies transmises par les aliments, Organisation mondiale de la santé, Genève (Suisse).
[2] Les régimes alimentaires régionaux GEMS/Food ont été utilisés par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires pour évaluer l'exposition à long terme d'origine alimentaire aux contaminants et aux toxines présents dans les aliments. Les régimes alimentaires sont utilisés par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants pour déterminer si une norme Codex concernant un contaminant ou une toxine présent dans une denrée alimentaire ou un groupe de denrées alimentaires est justifiée du point de la santé publique (voir le préambule de la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires).
[3] Rapport de situation de l'OMS sur la révision des régimes alimentaires régionaux GEMS/Food, CX/PR 99/3
[4] Barraj, L. and B. Petersen (1997) 'A method for revising and redefining regional diets for use in estimating intake of pesticides', présenté à la Consultation mixte FAO/OMS sur la consommation alimentaire et l'évaluation de l'exposition aux substances chimiques, 10-14 février 1997, Genève.

période 1997-2001 avaient été utilisées pour recalculer les régimes alimentaires, bien que les données disponibles présentent encore des lacunes. Le Comité s'est félicité de ces progrès et est convenu d'envoyer aux pays une Lettre circulaire sollicitant leur coopération et notamment la communication des données nécessaires.[5]

3. La consommation moyenne estimative de la plupart des denrées alimentaires figurant dans les treize régimes par module de consommation GEMS/Food a été calculée à l'aide de données moyennes provenant des bilans alimentaires de la FAO pour la période 1997-2001. L'ingestion moyenne de chaque denrée alimentaire au niveau de la grappe a été pondérée par la taille de la population du pays considéré. En l'absence de données sur la consommation d'un aliment particulier dans un pays, le pays en question a été exclu du calcul de la moyenne pondérée. Aucun élément correspondant n'a pu être trouvé dans la base de données FAO pour 58 des 383 produits et groupes de produits inclus dans les régimes alimentaires. La consommation de certains de ces produits a dû être estimée à partir d'un groupe de produits plus large figurant dans la base de données FAO (par exemple, la base de données FAO ne fait pas de différences entre les différents types de laitue). Dans d'autres cas, une denrée alimentaire identifiée par un numéro Codex correspondait à la somme de plusieurs produits "intermédiaires" dans la base de données FAO. Outre la Lettre circulaire adressée à tous les pays, des questionnaires spécifiques ont été envoyés à certains pays pour obtenir des informations d'autres sources, telles que les enquêtes nationales sur la consommation alimentaire. Dans les cas où la consommation, faible, n'a pas pu être quantifiée, on a utilisé une valeur par défaut de 0,1 gramme par personne et par jour. Ainsi, les treize régimes par module de consommation GEMS/Food sont désormais disponibles pour calculer l'ingestion (à l'adresse http://www.who.int/foodsafety/chem/gems/en/index1.html)

4. Pour évaluer l'impact possible des nouveaux régimes alimentaires sur l'évaluation de l'exposition aux résidus de pesticides, un calcul type a été effectué pour comparer les précédents régimes alimentaires GEMS/Food aux nouveaux régimes par module de consommation (voir les tableaux ci-après sur l'apport journalier estimatif international - AJEI). L'exemple inclut des LMR pour une gamme de fruits, de légumes et de viandes. Pour les régimes régionaux, les AJEI vont de 5 à 9 pour cent de la DJA et pour les régimes par module de consommation, ils vont de 7 à 13 pour cent de la DJA. Dans la mesure où la consommation alimentaire totale moyenne en grammes a augmenté d'un tiers environ depuis l'élaboration des régimes précédents, l'impact sur l'ingestion de résidus de pesticides devrait augmenter dans les mêmes proportions.

5. Exprimés en consommation journalière moyenne par habitant, ces régimes ne devraient pas être utilisés pour évaluer les risques liés à des substances produisant des effets après une exposition à court terme. Des régimes permettant d'évaluer l'exposition aiguë à court terme par centile sont disponibles à cette fin (voir le site http://www.who.int/foodsafety/chem/gems/en/index3.html)

6. GEMS/Food remercie les États Membres qui communiquent des informations et facilitent cette étude, notamment l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA). Pour tout renseignement supplémentaire sur les régimes alimentaires GEMS/Food, prière de s'adresser au Directeur de GEMS/Food, Département de la sécurité sanitaire des aliments, des zoonoses et des maladies transmises par les aliments (FOS), OMS, Genève (Suisse) - courriel: moyg@who.int; télécopie: +41 22 791 4807.

[5] ALINORM 05/28/24, par 61

APPORT JOURNALIER ESTIMATIF INTERNATIONAL (AJEI)

PESTICIDE
Code - XX
Nom - Exemple
DJA = 0,01 mg/kg de poids corporel ou 0,6 mg/personne

Produit					Module A		Module B		Module C		Module D		Module E	
		LMR	Notes	MREC	Régime	AJEI	Régime	AJEI	Régime	AJEI	Régime	AJEI	Régime	AJEI
Code	Nom	mg/kg		mg/kg	g/jour	mg/jour	g/jour	mg/jour	g/jour	mg/jour	g/jour	mg/jour	g/jour	mg/jour
VA 35	Légumes bulbeux	2		0,05	8,5	0,0004	60	0,0030	37,4	0,0019	37,3	0,0019	31,9	0,0016
GC 80	Céréales	0,5		0,02	357	0,0071	570,2	0,0114	688,8	0,0138	486,1	0,0097	303,6	0,0061
FC 1	Agrumes	0,6		0,05	15,7	0,0008	93,7	0,0047	83	0,0042	27,9	0,0014	50	0,0025
PE 112	Œufs													
	Légumes-fruits	0,5		0,1	2,5	0,0003	29,7	0,0030	25,1	0,0025	24,5	0,0025	37,8	0,0038
VC 45	Cucurbitacées	0,5		0,1	26,6	0,0027	107,5	0,0108	96	0,0096	82,3	0,0082	25,3	0,0025
VL 53	Légumes feuillus	0,2		0,05	6,1	0,0003	45,5	0,0023	11	0,0006	27,2	0,0014	18,6	0,0009
VP 60	Légumineuses (utilisées comme légumes)	0,2		0,05	2,4	0,0001	23,1	0,0012	18	0,0009	1,6	0,0001	26,4	0,0013
MM 95	Viande	0,6	(matières grasses)	0,2	5,6	0,0011	23,2	0,0046	7,7	0,0015	11	0,0022	18	0,0036
ML 106	Laits	0,02	F	0,006	68,8	0,0004	190,7	0,0011	79,3	0,0005	302,5	0,0018	179,6	0,0011
FP 9	Fruits à pépins	0,2		0,05	0,5	0,0000	84,2	0,0042	21,9	0,0011	45,3	0,0023	61,7	0,0031
PM 110	Chair de volaille	0,5	(matières grasses)	0,2	0,7	0,0001	6	0,0012	3,2	0,0006	2,4	0,0005	6,1	0,0012
VD 70	Légumes secs	0,2		0,05	47,6	0,0024	26,8	0,0013	19,4	0,0010	14,8	0,0007	15,8	0,0008
VR 75	Légumes-racines et tubercules	0,5		0,1	584	0,0584	280,7	0,0281	69,3	0,0069	243,7	0,0244	297,2	0,0297
					TOTAL =	0,07416		0,076843		0,045007		0,056972		0,05822
					% de la DJA=	12%		13%		8%		9%		10%